



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260505-0462026-DE
Reçu le 11/05/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2026

A 18 HEURES 30 SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 8

Présents : 8

Qui ont pris part au vote : 8

Vote

Votants : 8

Dont procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

Date d'affichage

Le 28 avril 2026

Objet

Participation financière – Défense et protection des animaux – Refuge de Thiernay

Numéro de la délibération

046-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le :

Le 11 mai 2026

Publication faite le :

Le 11 mai 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Madame Patricia GOMEZ

Signature du Maire

Monsieur Éric Castille

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric Castille, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28 avril 2026 et affichés le 28 avril 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs BARDEZ Thierry, CASTILLE Éric, HAVARD Serge, ROUSSEAU Yoann, ROUSSELOT Marc

Mmes CASTILLE Florence, GOMEZ Patricia, PACHEU Gwenaëla

Procurations : 0

Etaient excusés : : 0

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOMEZ

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a signé en 2024 un contrat de prestation de service avec le Refuge de Thiernay pour la prise en charge des animaux errants et la protection animale sur le territoire communal,

Considérant qu'il convient de participer financièrement au fonctionnement de ce service,

Considérant que la participation est fixée à :

- 1,40 € par habitant pour l'année 2025, soit un montant de 484.40 €
- 1,50 € par habitant pour l'année 2026, soit un montant de 519.00 €

Considérant que la population retenue pour la commune d'Annay est de 346 habitants,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver la participation financière de la commune au Refuge de Thiernay pour les années 2025 et 2026
- D'accepter le montant total de participation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal

Ainsi délibéré et adopté en séance les jours, mois et an que dessus